



FAFSEA

Informations extraites du site internet qui sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Ce document n'a donc de valeur qu'à sa date de rédaction.

D omaine	Entreprises relevant du secteur agricole et forestier, du paysage, les entreprises équestres, les coopératives d'utilisation de matériel agricole, les parcs & jardins zoologiques privés, les jardineries & graineteries, la chambre d'agriculture (attention : procédure différente pour les salariés de la Chambre d'Agriculture), le Crédit Agricole et les salariés en établissements publics agricoles si l'établissement verse au FAFSEA une contribution volontaire et qu'il ai adressé la liste des salariés à l'OPACIF (contractuels ou fonctionnaires, tous types de contrats).
-----------------	--

C ritères prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> • Une démarche de CIF d'un salarié de moins de 5 ans d'ancienneté risque de ne pas être considérée comme prioritaire. • Le FAFSEA fixe des priorités selon une grille de critères accessible sur leur site. Chaque critère donne un certain nombre d'étoiles. <p>Exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une ancienneté supérieure à 20 ans ou un salarié de plus de 55 ans = 3 étoiles - un dossier suite à la VAE = 5 étoiles <p>16 étoiles permettent que le dossier soit agréé et obtienne un avis favorable La liste des critères est accessible en ligne (voir rubrique ci-dessous « sur le site »).</p>
-------------------------------	--

F ormations par correspondance	Prise en charge du coût pédagogique	Totalité de la formation	Formation ouverte à distance possible (voir avec le FAFSEA)
		Seulement les séances de regroupement	
	Prise en charge du salaire	Totalité de la formation	
		Seulement séances de regroupement	
	Stages pratiques		

D urée du CIF	Minimum 140h (formation de moins de 140h possible mais non prioritaire, sauf suite à une démarche VAE), 1 an ou 1 200h en discontinu dans la limite de 24 mois.
----------------------	--

P rise en charge du coût pédagogique	Coût horaire	27.45€ TTC /heure de formation
	Coût total	18 000€ TTC - Lorsque le coût moyen du dossier (coûts pédagogiques et rémunération) est supérieur à 36 000€, le salarié devra avoir été conseillé et accompagné dans le cadre du Conseil en évolution professionnelle (CEP).
	Coût à la charge du stagiaire	Non

R émunération pendant le stage pratique	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge de la rémunération pendant le stage à hauteur de 30% de la durée de formation théorique. • Possibilité de prise en charge de la totalité des stages pratiques (demande de dérogation) pour les formations de niveau IV et V lorsque la période en entreprise a un caractère obligatoire pour l'obtention d'une qualification enregistrée au RNCP ou reconnue dans les classifications d'une convention collective de branche, ou pour l'obtention d'un CQP.
--	--



F rais annexes	Hébergement	Pas pris en charge
	Repas	Pas pris en charge
	Trajet	Pas pris en charge
	Inscription	Pas pris en charge
P rocédure		<ul style="list-style-type: none">• Dossier téléchargeable en ligne. Le salarié envoie la demande de prise en charge financière à la délégation régionale.• Pour retirer le dossier en ligne : Sélectionner "salariés", puis "salarié en CDI", puis "Demande de prise en charge" à droite de l'écran.
D ate de dépôt mini et maxi	Avant la formation	<ul style="list-style-type: none">• Au plus tôt 4 mois avant le début de la formation• Au plus tard 45 jours avant le début de la formation
	Avant la commission	<ul style="list-style-type: none">• Minimum 1 mois avant la commission (voir calendrier en ligne)
F réquence des commissions		En général, une commission par mois (date des commissions en ligne sur le site, rubrique « Le FAFSEA en région »).
A cceptation du dossier (délais, taux d'acceptation)		Non communiqué
R éexamen du dossier		En cas de non acceptation, possibilité de faire une demande de recours gracieux dans un délai maximum de 2 mois après la notification du refus.
C as de licenciement en cours de CIF		Non communiqué. Consulter le Fafsea pour connaître vos droits.
C oordonnées		FAFSEA - Délégation territoriale Centre Est Agrapôle—23 rue Baldassini—69364 Lyon Cedex 07 Tél. : 04 72 37 95 75 Mail : centreest@fafsea.com Web : www.fafsea.com
S ur le site	Notice d'info	Rubriques « Salariés », puis « salarié en CDI », puis « Fiche de présentation » (à droite de l'écran).
	Dossier de financement en ligne	Rubriques « Salariés », puis « salarié en CDI » et « Demande de prise en charge ».
	Grille de critères, courrier de motivation	Sélectionner "salariés", puis "salarié en CDI", puis "Grille de critères" à droite de l'écran.